



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 07/08/2023

Affaire suivie par :

Audrey BILDSTEIN (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : driebat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 30/07/2023 au 06/08/2023

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 30 juillet au 06 août 2023

N°24

édité le 07/08/2023

Synthèse

Les pluies successives entre fin juillet et la première semaine d'août ont conduit à des réactions d'abord faibles et puis plus importantes la semaine dernière. Ainsi les dernières pluies ont permis aux cours d'eau de sortir de leur état sévère d'étiage. Seules 2 stations sont toujours en alerte ou alerte renforcée (contre 18 au plus fort de l'étiage 2023) : Pont-sur-Vanne et Montmirail sur le Petit Morin.

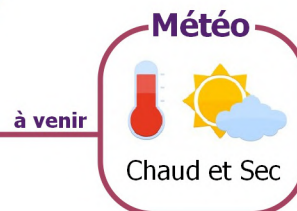
Depuis l'arrêt des pluies, les petites rivières sont à la décrue. En l'absence de pluie prévue sur les deux prochaines semaines, les Qm3J devraient être stables ou à la baisse. Sur les grandes rivières, les réactions plus lentes se poursuivent, les débits sont encore à la hausse.

Les nappes d'Île-de-France présentent des niveaux stables voire à la hausse cette semaine, les conditions météorologiques étant réunies pour permettre une faible recharge sur les zones les plus propices. La situation est identique à la semaine précédente, et pourrait évoluer la semaine prochaine vers une hausse des niveaux.

Situation météo



de la semaine passée



à venir

Bilan de la semaine passée

Débits



Hausse normale

Nappes



Stable

Stations jaugées

la semaine à venir pour valider les débits

- Gournay-sur-Marne
- Morsang-sur-Orge
- Villebon-sur-Yvette
- Viarmes [Moulin de Bertinval]
- Nesles-la-Vallée
-

Prochain bulletin d'étiage le 16 août 2023

SOMMAIRE

Carte de suivi de l'étiage	p.2
Débits des rivières	p.3
Bilan annuel des bulletins	p.4
Situation des nappes	p.5

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 07/08/2023



Etat de criticité de la situation d'étiage

Stations_Etiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur 3 semaines

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	N°22	N°23	N°24		
						16/07	23/07	30/07	06/08	
Grandes rivières :						32	34	41 le 30/07/23	↗	
Oise	Creil	32	25	20	17	26	25	44 le 30/07/23	↗	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	56	57	79 le 31/07/23	↗	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	50	51	92 le 31/07/23	↗	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	82	86	136 le 30/07/23	↗	
Seine	Vernon	170	131	113	100	130	142	231 le 31/07/23	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	18	18	25 le 31/07/23	↘	
Petites rivières :						0,31	0,33	0,35 le 30/07/23	/	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,25	1,35	1,38 le 30/07/23	/	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,28	0,30	0,40 le 30/07/23	/	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,5	3,9	3,5	5,0	5,1	6,3 le 30/07/23	↘	
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4	2,0	2,1	2,7 le 31/07/23	↘	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	4,2	4,3	4,7 le 30/07/23	/	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,0	2,0	2,2 le 30/07/23	→	
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55	0,82	0,86	0,93 le 30/07/23	/	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	3,3	3,6	9,1 le 31/07/23	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,18	0,18	0,27 le 30/07/23	→	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,42	0,59	0,79 le 05/08/23	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	0,78	0,93	1,50 le 05/08/23	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,11	0,12	0,27 le 30/07/23	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,1	1,3	3,1 le 30/07/23	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Comoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,18	0,18	0,26 le 31/07/23	→	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,36	0,36	0,37 le 30/07/23	→	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,78	0,78	0,87 le 31/07/23	→	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,13	0,14	0,21 le 30/07/23	↘	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,012	0,013	0,073 le 30/07/23	↘	
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,000	0,000	0,241 le 31/07/23	↘	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,23	0,25	0,29 le 30/07/23	↘	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,61	0,65	0,71 le 30/07/23	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,26	0,27	0,38 le 30/07/23	↘	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	2,2	2,2	2,8 le 30/07/23	→	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,08	1,09	1,33 le 30/07/23	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,054	0,060	0,340 le 31/07/23	↘	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,069	0,092	0,161 le 30/07/23	↘	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,31	0,45	0,85 le 30/07/23	↘	

- c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

[/ Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Bilan annuel des bulletins de la saison d'été 2023

		Station	Seuils (m³/s)			
			V	A	AR	C
Grandes rivières :						
Marne	Gourmay-sur-Marne	32	23	20	17	
Oise	Creil	32	25	20	17	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	
	Alfortville	64	48	41	36	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	
	Vernon	170	131	113	100	
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	

Petites rivières :

Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75
Drouette	St-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Ourdan	0,25	0,19	0,17	0,15
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012
Ru d'Ancoeur	Blondy-les-Tours		0,011		0,005
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010
Ysieux	Viamres [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22

Qm3J (en m³/s) par bulletin d'étiage																						
...	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	N°14	N°15	N°16	N°17	N°18	N°19	N°20	N°21	N°22	N°23	N°24	...	
...	27/03	03/04	11/04	18/04	24/04	02/05	09/05	15/05	22/05	30/05	06/06	12/06	19/06	26/06	03/07	10/07	17/07	24/07	31/07	07/08	...	
...											30	32	30		32	32	31	32			...	
...																	30	26	25		...	
...												48	45	46	52		55	56	57		...	
...												63				61	54	50	51		...	
...																					...	
...												166	150		161	157	140	130	142		...	
...											27	24	22	22	22	21	19	18	18	25	...	

MIN de la saison		Nb de bulletins en			
		V	A	AR	C
30	le 02/06/23				
25	le 23/07/23		1		
45	le 17/06/23				
50	le 18/07/23				
130	le 18/07/23		1		
18	le 22/07/23				
		7			
		2			
		1			
		5			
		6			
		10			

...																			0,30	0,31	0,00		...
...									1,25	1,17	1,09	1,10	1,16	1,14			1,08	1,01	1,25				...
...												0,34	0,28	0,37			0,36	0,34	0,28	0,30		...	
...												5,43	5,35	5,34			5,25	5,42	4,99	5		...	
...												2,4	2,4	2,4			2,2	2,1	2,0	2,1		...	
...													4,7	4,8			4,6	4,4	4,2	4,3	4,7	...	
...										2,3	2,1	2,1	2,3				2,1	2,0	2,0	2,0	2,2	...	
...												0,63							0,00	0,00		...	
...													5,1	5,2				4,6	3,3	3,6		...	
...						0,36		0,32	0,22	0,20	0,18	0,16	0,17	0,21	0,20		0,19	0,18	0,18	0,18	0,27	...	
...																0,43	0,40	0,42				...	
...													1,00			0,86	0,83	0,77	0,78	0,93		...	
...									0,16	0,14	0,13	0,13	0,16	0,12	0,13	0,12	0,11	0,12				...	
...										1,6	1,5	1,3			1,4	1,4	1,1	1,1	1,3			...	
...					0,27	0,26	0,25	0,25	0,23	0,20	0,20	0,19	0,24	0,22	0,21	0,20	0,18	0,18	0,18	0,26		...	
...										0,53	0,47	0,40	0,43	0,45	0,38	0,37	0,36	0,36	0,37	0,37		...	
...																0,86	0,84	0,78	0,78	0,87		...	
...											0,21	0,19	0,17	0,21	0,16	0,16	0,13	0,13	0,14	0,21		...	
...												0,026	0,014		0,014	0,014	0,013	0,012	0,013		...		
...												0,009	0,000	0,000	0,005	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		...	
...									0,32	0,29	0,26	0,25	0,24	0,22	0,24	0,24	0,23	0,25	0,25	0,29		...	
...												0,75				0,68	0,62	0,61	0,65	0,71		...	
...									0,35	0,29	0,26	0,28	0,30		0,30	0,27	0,26	0,27				...	
...	4,0	4,1	4,2	4,1	4,0	4,0	3,9	3,9	3,8	3,3	3,0	2,8	2,7	2,7	2,5	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,8		...
...																						...	
...																						...	
...									0,099	0,092	0,087	0,086				0,080	0,070	0,069	0,092			...	
...																	0,34	0,31				...	

0,30	le 15/07/23	3		
1,01	le 13/07/23	10		
0,28	le 15/06/23	5	1	2
5,0	le 20/07/23	8		
2,0	le 17/07/23	7		
4,2	le 22/07/23	8		
2,0	le 19/07/23	6	6	
0,63	le 10/06/24		1	
3,3	le 21/07/23	3	2	
0,16	le 17/06/23	4	7	2
0,40	le 14/07/23	3		
0,77	le 14/07/23	2	2	2
0,11	le 19/07/23	3	3	3
1,1	le 20/07/23	2	4	2
0,18	le 22/07/23	7	8	2
0,36	le 20/07/23	1	3	4
0,78	le 22/07/23	5		
0,13	le 16/07/23	3	1	3
0,012	le 20/07/23	4		5
0,006	le 09/06/23		1	
0,22	le 27/06/23	3	3	4
0,61	le 19/07/23	5	1	
0,26	le 22/07/23	8	2	
2,2	le 22/07/23	14	6	4
0,069	le 19/07/23	6	1	2
0,31	le 22/07/23	1	1	

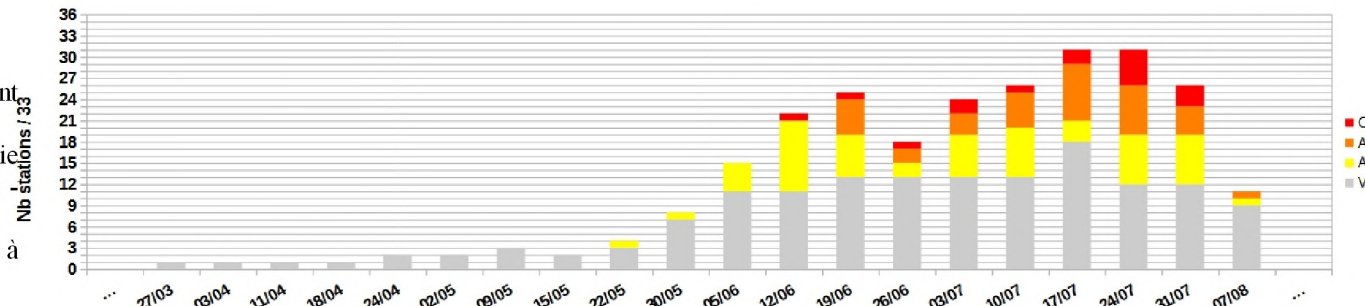
V	...	1	1	1	1	2	2	3	2	3	7	11	11	13	13	13	13	18	12	12	9	...	158
A	...	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	4	10	6	2	6	7	3	7	7	1	...	55
AR	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		5	2	3	5	8	7	4	1	...	35
C	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	1	2	5	3	0	...	16
TOTAL / 35		1	1	1	1	2	2	3	2	4	8	15	22	25	18	24	26	31	31	26	11		264

c débit corrigé depuis le bulletin précédent,
suite à de nouvelles informations

(*) station gérée par la DREAL Normandie

(**) station gérée par la DREAL Centre-Val de Loire

(**) station non réglementaire, donnée à titre d'information



Situation des nappes

Etat des piézomètres

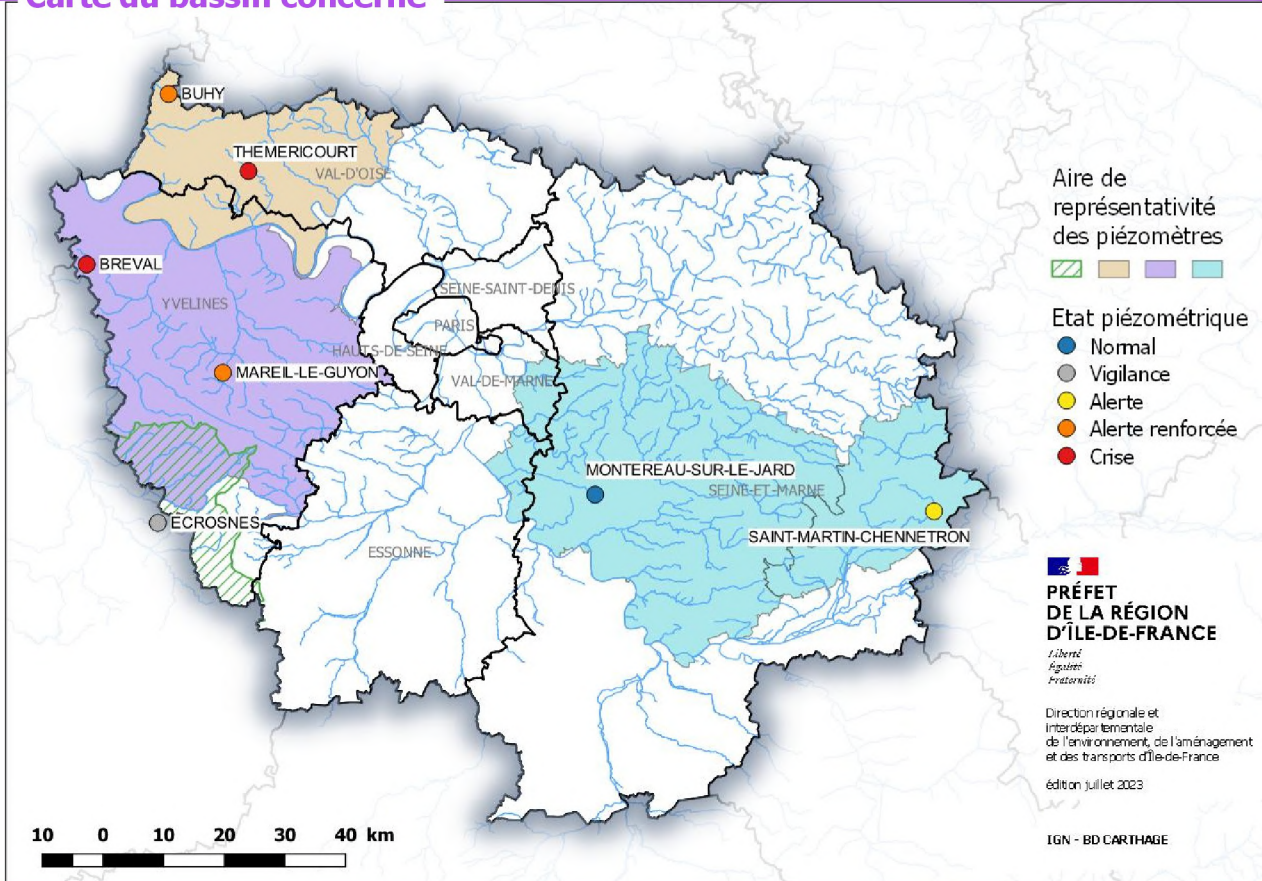
Tableau des tendances

En semaine 31, les niveaux des nappes d'Île-de-France est remonté temporairement dans le Vexin et dans le Mantois au piézomètre de Bréval. En conséquence, les niveaux d'étiage pourraient être réévalués à la hausse la semaine prochaine en fonction des conditions météorologiques, notamment à Buhy et Bréval. A Théméricourt, le niveau pourrait redescendre à hauteur de la valeur actuelle en l'espace d'une semaine. Sur les autres points de suivi, le niveau est stable.

Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m)				N°22	N°23	N°24	Tendance
		V	A	AR	C	Semaine 29	Semaine 30	Semaine 31	
						16/07	23/07	30/07	
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	43,28	43,25	43,26	Hausse ↗
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	62,33	62,08	62,06	Stable →
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	111,47	111,48	111,48	Hausse ↗
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	74,67	74,67	74,66	Stable →
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	49,50	49,50	49,49	Stable →
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	124,11	124,03	124,01	Stable →
Craie sous calcaires de Beauce	Ecrosnes	136,5	136,3	136,1	135,9	136,36	136,36	136,36	Stable →

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



L'étiage sur Internet :

- **DRIEAT** : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>
- **DREAL Normandie** : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>
- **DREAL Centre - Val de Loire** : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Prochain bulletin d'étiage le 16 août 2023

QR code du bulletin



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*